

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 14 (1906)

Heft: 3

Artikel: La santé de M. Henri Dunant

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment comptés, se débat contre cette sombre certitude. Je lui parle, il m'écoute; et cet homme, adouci, apaisé, consolé, finit par se résigner à mourir avec la simplicité d'un enfant.

Au fond de l'église, dans l'enfoncement d'un autel, un chasseur d'Afrique est couché sur de la paille. Trois balles l'ont frappé, une au flanc droit, une à l'épaule gauche, la troisième est restée dans la jambe droite. Nous sommes au dimanche,

et il affirme n'avoir rien mangé depuis le vendredi. Il est couvert de boue séchée, de grumeaux de sang, ses vêtements sont déchirés, sa chemise est en lambeaux. Après avoir lavé ses plaies, lui avoir fait prendre un peu de bouillon et après que je l'eus enveloppé dans une couverture, il porte ma main à ses lèvres avec une expression de gratitude indéfinissable. — Plus tard on put le faire partir pour une ambulance meilleure. *(A suivre.)*

La santé de M. Henri Dunant

Des nouvelles alarmantes au sujet de la santé de M. Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, ont paru ces temps derniers dans les journaux.

Nous sommes heureusement en état de les démentir catégoriquement; sans doute que M. Dunant est un vieillard — il est né en 1828 — mais sa santé morale et physique est aussi bonne qu'elle peut l'être à cet âge.

Nous savons que le promoteur de la Convention de Genève s'intéresse et s'oc-

cupe activement encore de l'œuvre à laquelle il a consacré le meilleur de ses forces et pour la réalisation de laquelle il a lutté il y a 40 et quelques années.

M. Henri Dunant vit à Heiden dans le canton d'Appenzell, et c'est aimé et estimé de tous qu'il jouit du soir d'une vie bien employée.

Qu'il nous soit permis de lui adresser dans sa retraite l'expression de notre vénération et nos vœux les plus affectueux.

Direction de la Croix-Rouge suisse

1. Les héritiers de M^{me} A. Michalska, au Château de Hilfikon, ont fait parvenir au caissier central de la Croix-Rouge suisse un don de fr. 1,000 en souvenir de la défunte.

2. Par lettre du 3 février 1906, la Direction des chemins de fer suisses fait savoir à la Société centrale de la Croix-Rouge que la demande présentée par cette dernière et concernant une réduction du prix des billets a été accordée pour les Assemblées générales suisses, à l'exclusion des Assemblées de délégués et de sections.

La réduction de la taxe des billets peut aussi être accordée pour des réunions cantonales annuelles, ainsi que pour des exercices généraux organisés et exécutés par des membres de la Société suisse de la Croix-Rouge.

Les demandes en vue de ces réductions doivent être adressées en temps utile à la Direction générale des chemins de fer suisses à Berne.

3. La Commission des transports a tenu son assemblée à Bâle, le 5 février. Il y a été décidé de ne pas donner un cours pour colonnes de transport auxiliaires cette année, mais d'en prévoir un pour 1907. La commission a entendu avec plaisir qu'une colonne auxiliaire est en train de se former à Bâle.

Il fut décidé que l'habillement des samariens faisant partie des colonnes de transport serait laissé à l'appréciation de la Direction de ces colonnes, tandis que l'équipement personnel (ceinture, hache, scie, bidon, outils et matériel